

Assurance auto : les radars peuvent maintenant détecter les conducteurs non assurés

La lutte contre la conduite sans assurance passe à la vitesse supérieure. La Sécurité routière annonce que les véhicules flashés pour un excès de vitesse d'au moins 50 km/h font désormais l'objet d'une vérification automatique de leur assurance.

Concrètement, après l'infraction, les données du radar sont croisées avec le Fichier des Véhicules Assurés. Les autorités peuvent ainsi détecter immédiatement si le conducteur circulait sans contrat valide. Jusqu'ici, l'absence d'assurance n'était généralement constatée qu'à l'occasion d'un contrôle routier ou après un accident.

Cette évolution vise un profil bien identifié : les conducteurs non assurés. En France, environ 515 000 conducteurs rouleraient sans assurance et près de 5 % des véhicules impliqués dans des accidents corporels ne seraient pas couverts. Les études montrent également qu'un automobiliste non assuré présente un risque quatre fois plus élevé d'être responsable d'un accident mortel.

Les conséquences peuvent être particulièrement lourdes. En cas de grand excès de vitesse associé à un défaut d'assurance, le conducteur s'expose à une amende totale pouvant atteindre 7 500 euros, à une inscription au casier judiciaire, mais aussi à une suspension ou une annulation du permis, voire à la confiscation du véhicule. Une peine de prison peut également être prononcée.

« Ce dispositif change profondément la logique du contrôle routier. On ne sanctionne plus seulement une infraction ponctuelle mais un niveau de risque global. Beaucoup d'automobilistes pensent encore économiser quelques dizaines d'euros par mois en roulant sans assurance alors qu'en cas d'accident les sommes en jeu peuvent atteindre plusieurs millions d'euros. » Christophe Dandois, cofondateur de Leocare

Avec l'automatisation du croisement des fichiers, la probabilité d'échapper au contrôle devient désormais faible pour les conducteurs concernés. L'objectif affiché des pouvoirs publics est autant dissuasif que préventif, afin de réduire les accidents les plus graves et leurs conséquences humaines et financières.

À propos de Leocare

Crée en 2017 par Christophe Dandois et Noureddine Bekrar, deux spécialistes de la transformation digitale, Leocare est la première néo-assurance française 100 % digitale - habitation, auto, moto, vélo, animaux. Convaincu que les Français aspirent désormais à des solutions en parfaite adéquation avec leur nouveau mode de vie, Leocare propose des contrats clairs et modulables, pilotables en toute autonomie via son application déjà adoptée par plus de 1,3 million d'utilisateurs. En alliant data et intelligence artificielle, l'entreprise offre une gestion en temps réel ainsi que des garanties innovantes, personnalisées selon chaque moment de la vie quotidienne.